

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°302/2022

Aux Etablissements KABWANGA

Après avoir reçu le contrat du marché n° 003/MINEPST/CABMIN/CGPMP/2022, conclu avec le Ministère de l'EPST, pour un montant total hors taxe de francs congolais cent quarante un millions sept cent quinze mille neuf cent quatre-vingt (CDF 141.715.980) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 992.011,86 (francs congolais neuf cent nonante-deux mille onze, quatre-vingt-six centimes)

Fait à Kinshasa, le 13/10/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i